

**PARLE-MOI DE LA NUIT**

---

Séance du **04 octobre 2025**  
Horaire : 19h00  
Adresse : 19, route des jeunes, 1227 Carouge  
Procès-verbaliste : Eda KIR

---

**Présidence**

Adrian FILIPP

**Vice-Présidence**

Erika SOUZA

**Ordre du jour**

---

- 1. Présentation du Grand Conseil de la Nuit (GCN)**
  - a. Naissance et buts
- 2. Présentation du parlement de la nuit (parle-moi de la nuit)**
  - a. Contexte actuel
  - b. Concept
  - c. Composition du parlement
  - d. Cadre
- 3. Présentation des motions**
  - a. Greta GRATOS
  - b. Raphaël PIERIONI
  - c. Eugénie PALAU
- 4. Conclusion**

## **1. Présentation du Grand Conseil de la Nuit (GCN)**

---

*Adrian FILIPP ouvre la séance et souhaite la bienvenue à touxtes.*

**Nina GUYOT** introduit la séance du Parlement du Grand Conseil de la Nuit (GCN). Elle remercie les participant·e·s d'être présent·e·s pour le projet qui s'appelle le Parlement de la Nuit. Il s'agit d'un projet qui a lieu dans le cadre de PAV living room. Le PAV living room est une recherche sur la transition urbaine menée par Blerta AXHIJA et Marine EVRARD depuis trois ans et qui a pour cas d'étude la zone industrielle Praille-Acacias-Vernets (PAV). Il prend diverses formes d'exploration active du territoire, entre autres une série d'interventions *in situ*, avec une programmation qui dure tout l'automne et des propositions d'artistes, d'architectes etc., comme la présente assemblée. Dans le cadre du Parlement de la Nuit, il s'agit d'une intervention qui est dédiée à la culture nocturne pour la discuter et affirmer sa place dans la ville. C'est un projet qui a été initié par « Of Common Matter », une association genevoise qui a été co-fondée par Alexia BOUBE et Atdhe HOGOSHTI, tous les deux architectes. Au travers de cette association, iels explorent la question des biens communs et des *safe spaces* dans la ville contemporaine, en mettant au centre l'attention, le soin et la justice spatiale. Dans cette structure qu'iels ont construite, il y aura ce soir deux parties ; une première partie qui est le Parlement de la Nuit proposé par le Grand Conseil de la Nuit, puis deux DJ sets dans le cadre du Festival de l'Electron, un de Bowmore et un de Larsaint. Elle remercie les participant·e·s de leur présence.

### **a. Naissance et buts**

---

**Adrian FILIPP** continue par une explication du GCN : le GCN vise à penser, valoriser et défendre les pratiques, les vécus ainsi que les cultures de la nuit. L'association œuvre à la reconnaissance du rôle fondamental de celle-ci. Elle souhaite développer une connaissance sur tous les questionnements liés à la vie nocturne (les questionnements sociaux, économiques, culturels, au niveau de la santé et urbains), mais aussi de mobiliser le monde politique autour de ces problématiques. C'est bien l'enjeu de ce soir. Elle œuvre comme plateforme de dialogue entre acteur·ice·s culturel·le·s, social·e·s, économiques, politiques et citoyen·ne·s. Bien sûr, elle vise aussi à fédérer, à défendre les intérêts de lieux de vie nocturne.

Il continue en disant que l'association fonde son activité sur le constat que les acteur·ice·s de la vie nocturne genevoise proviennent certes d'horizons différents, mais qu'elles font face à des problématiques qui sont communes et ces problématiques communes peuvent être réglées de manière transversale. Son expertise sur les thématiques culturelles a permis au GCN de participer aux consultations sur la refonte de la LRDBH (loi sur la restauration, les débits de boisson et l'hôtellerie) et de la LSD (loi sur le spectacle et le divertissement). Le GCN a également été interpellé sur l'avenir des lieux culturels dans le PAV voués à disparaître à court terme sans proposition concrète de remplacement. Il y a tout un enjeu autour de cette relocalisation. Une discussion avait eu lieu à cet effet en mars 2025, à la Gravière, réunissant acteur·ice·s culturels, journalistes et pouvoir public.

## **2. Présentation du parlement de la nuit**

---

### **a. Contexte actuel**

---

**Adrian FILIPP** explique que l'assemblée se déroule au PAV, emplacement situé à cheval entre la Ville de Genève, de Lancy et de Carouge. Ce lieu a vu naître des lieux emblématiques de la scène nocturne genevoise. Par ordre chronologique ; le Motel Campo (2010), la Gravière (2012), le Village du Soir (2016), l'Audio (2017) et le Rooftop 105 des Voisins (2023), qui ont émergé grâce à des contrats temporaires en prévision des futurs réaménagements de la zone.

La mutation du territoire du PAV nécessite de penser dès à présent à l'intégration de la vie nocturne, au même titre que les réflexions qui irriguent ce que sera le devenir de la vie diurne. Les besoins des noctambules sont souvent relégués aux reliquats des projets urbains, glissés dans les interstices (profitez des espaces libres). Les membres de ce Parlement de la Nuit sont convaincu·e·s de l'importance de ce temps précieux qui émerge à l'arrivée de la lune qui contribue à faire de Genève un territoire vivant et festif! La vie nocturne participe à penser le tissu urbain, façonnant autant la vie sociale que notre manière de faire société ensemble.

### **b. Concept**

---

**Adrian FILIPP** indique que dans la continuité de la première table ronde qui a eu lieu autour de l'avenir de la vie nocturne dans le PAV, le but de la soirée est de réussir à dépasser ce format pour une participation active des publics et des acteur·ices de la nuit en formant un Parlement. Ce soir, le but est d'être un organe législatif où les participant·e·s vont être amené·e·s à discuter, amender et voter trois motions portant sur des thématiques qui touchent tous. Les motions acceptées seront portées et présentées auprès des autorités politiques. À ce propos, il invite les personnalités politiques présentes de la soirée à venir voir les membres du GCN.

### **c. Composition du parlement**

---

**Adrian FILIPP** explique la composition du parlement, qui est présidé par lui-même, aussi appelé le Grand Phare, il est l'un des sept fondateurs de la Gravière et est papa ainsi que professeur d'expression orale au cycle. La vice-présidence est assurée par Erika SOUZA, qui prendra les tours de paroles. Elle assurera le suivi des amendements et des votes. Ce débat est consigné par la greffière, Eda KIR.

### **d. Cadre**

---

**Adrian FILIPP** demande aux participant·e·s de respecter les prises de paroles et de se limiter à des interventions qui ne dépasseront pas 1 minute 30. Le temps sera assuré par Erika SOUZA. Si quelqu'un souhaite proposer un amendement, il ou elle doit l'annoncer clairement et simplement. Il propose d'ailleurs d'utiliser les bonnes pratiques de communication pendant les discussions :

- montrer son approbation silencieuse en secouant les mains ;
- montrer son désaccord avec les bras en croix ;

- demander à avancer avec les bras qui tournent ;
- lever la main pour la prise de parole.

Le temps imparti par motion est de 20 minutes. Le public sera amené à voter à main levée. Il ne pourra voter qu'une seule fois par motion. Deux scrutateurs qui sont également l'organisatrice et organisateur, Marie-Christine BERIS et Léo MARTI, assureront le compte. Il remercie les personnes présentes de garder la main levée pendant que les scrutateurs comptent les voix.

Il ajoute concernant le débat qu'il s'agit de discuter des demandes aux autorités et non de faire des constats.

### **3. Présentation des motions**

---

**Adrian FILIPP** indique que les trois motions seront présentées par ordre chronologique par Greta GRATOS, Raphaël PIERIONI et Eugénie PALAU. Ces trois motions seront présentées par les personnes porteuses et porteurs.

#### **a. Greta Gratos**

---

Introduction de la personne qui parle

---

**Adrian FILIPP** introduit Greta GRATOS, indiquant qu'elle est née il y a 30 ans à L'Usine au cœur de l'automne 1994, qu'elle est la reine des fées et des punks, marraine des particularités, passionaria des causes plus ou moins perdues et matriarche. Elle crée ses propres codes hors des langages dominants. Elle déploie tout cela en live et en performances, en chroniques écrites et radiophoniques, en mêlant tout cela en tout poésie et politique.

Présentation de la motion par Greta GRATOS

---

**Greta GRATOS** prend la parole et introduit sa motion :

« **Pour une meilleure reconnaissance des particularités des Nuits genevoises** »

Le Parlement de la Nuit :

- consciente de la difficulté et de la nécessité de concilier tous les besoins et enjeux liés à la nuit : événements culturels, sorties, cohésion sociale, médiation, divertissements, travail et mobilité, repos ;
- considérant que les lieux nocturnes accessibles à l'ensemble de la population deviennent de plus en plus rares, que la gentrification grandissante met à mal les propositions non-institutionnelles ;
- signalant les difficultés économiques grandissantes dues aux réalités actuelles des espaces proposant une culture nocturne hors institution ;

- saluant leur rôle culturel, social, politique, économique, voire touristique, ainsi que leur prise en charge de problématiques sociales qui relèvent de la responsabilité de la Cité qui les réprime sans les résoudre de façon pérenne ;
- regrettant que les acteur·ice·s du monde de la nuit ne soient pas plus encouragé·e·s et leur engagement pour dynamiser la ville et proposer une offre de qualité et accessible à toutes reconnues à leur juste valeur ;
- soulignant la complexité du cadre réglementaire ; celui-ci ne prenant pas (ou trop peu) en compte les particularités, buts et fonctionnement des espaces nocturnes, les contraignant excessivement, au risque d'appauvrir leurs propositions à la population genevoise et de les voir disparaître ;
- relevant que le partage de connaissance et l'acquisition de compétences par l'échange de savoirs est l'une des richesses des espaces non-institutionnels, du fait de leur fonctionnement particulier et de la fluidité entre leurs activités culturelles, sociales, politiques et festives ;
- relevant la nécessité d'enrichir la Genève internationale par la revitalisation d'une Genève locale et de ses particularismes, tant sur le plan culturel, social, économique, écologique, politique ;
- saluant la ténacité et la persévérance d'espaces tels que (entre autres) L'Usine, tant son fonctionnement autogéré, horizontal, que dans ses questionnements et propositions artistiques, socio-culturelles et politiques depuis plus de 35 ans ;
- regrettant l'institutionnalisation du monde de la Nuit, au détriment d'espaces d'expérimentation à géométrie variable, dans lesquels la Culture de demain et d'après-demain se génère, dans lesquels on prend soin du public - celui-ci n'étant pas considéré uniquement comme une clientèle - et dans lesquels les premières sorties nocturnes peuvent se faire dans de bonnes conditions ;
- relevant l'inadéquation temporelle entre les contrats établis entre, d'une part, la Ville et les Espaces Culturels et Festifs, d'autre part les autorisations d'exploitations délivrées par l'Etat - ces dernières étant plus courtes que la durée des premiers - créant pour lesdits espaces une entrave à la fluidité temporelle de leur programmation ;
- rappelant l'expérience unique d'une autorisation d'exploitation 24/24h, accordée à L'Usine en 1989, permettant notamment à celle-ci de faire partir ses publics en fin de soirée de façon moins brutale, plus fluide (diminuant ainsi les nuisances pour les habitant·e·s des alentours) et regrettant la disparition de celle-ci - sans concertation entre la concernée et les autorités cantonales - au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle ;
- se souvenant que la Ville de Genève comportait le plus de squats au monde et regrettant leur quasi-disparition dès la fin des années 90 ; squats dans lesquels nombre d'artistes de renommée internationale ont fait leurs premières expériences et offrant des conditions d'habitation à des tarifs abordables aux étudiant·e·s, jeunes adultes et personnes à revenus modestes ;

- rappelant le bénéfice du système de « Contrats de Confiance » mis en place au début des années 80 par Claude HAËGLI, ayant revitalisé Genève tant au niveau culturel, artistique que politique, journalistique, social et économique ; système encourageant entre autres les acteur·ice·s du monde de la Nuit à offrir aux populations de leur cité des propositions socio-culturelles riches en diversité ;
- relevant la nécessité et l'urgence d'une re-visitation de la LRDBHD ayant remplacé dès 2026 la LSD – ça ne s'invente pas hein – en y intégrant une exception réglementaire tenant compte des particularités des espaces associatifs non lucratifs, s'inspirant – entre-autres – des propositions de Patrick BOUCHAIN et de son « permis de faire ».

Propose au Parlement de la Nuit de demander aux autorités compétentes :

- la participation active des acteur·ice·s culturel·le·s et la prise en compte de leur expérience et expertise dans le projet de refonte de la LRDBHD initié en 2024 par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour le compte du Département de l'économie et de l'emploi (DEE), afin d'établir une loi d'exception pour « état d'urgence de la vie nocturne », un droit à l'expérimentation, une primauté et revalorisation des espaces de fête et de culture nocturne comme lieux de rencontre, de partage, de mixité, de socialisation et d'apprentissage de la démocratie ;
- de faire en sorte que Ville, Canton et État prennent leur responsabilité et engagent des actions concrètes, autres que purement sécuritaires, pour combler les manques en termes de santé publique, sociale et migratoire ;
- une revitalisation et un développement du système des « Contrats de Confiance » (ou Contrats de prêt à usage) entre la Ville et les espaces actuels et futurs, tant sur le plan de l'Habitation que de la Culture, en tenant compte des particularités de chaque proposition ;
- une mise en adéquation, notamment temporelle, des autorisations d'exploitation accordées par l'État pour les espaces susmentionnés et desdits « Contrats de Confiance » (ou Contrats de Prêt à Usage) établis par la Ville. En bref, que l'autorisation d'exploitation soit liée à la durée du contrat. Qu'on ne soit pas toujours obligé de demander une autorisation tous les trois mois, voire tous les mois, alors que les programmations ne sont pas fixées.

#### Débat

---

**Greta GRATOS** précise qu'il s'agit surtout de comprendre que les espaces culturels, même s'ils prennent en charge des choses parce que cela fait partie de leur ADN, sont épuisées parce qu'il y a un vide que ce soit au niveau des commerces illégaux, que ce soit au niveau migratoire, que ce soit au niveau de la pauvreté. Ces choses doivent être prises en compte par l'État. Or, pour l'instant, l'État ne répond à cela que par une répression alors qu'il pourrait y avoir des propositions. Nous avons des conseillers d'état, des conseillers administratifs, nous avons tout l'exécutif et le législatif pour le faire et ça n'existe pas.

Amendement et vote de la motion

---

**Adrian FILIPP** indique qu'il n'y a pas de propositions et propose aux participant·e·s de voter à main levée.

La motion est acceptée à 32 voix. Il n'y a pas d'abstention.

**b. Raphaël PIERIONI**

---

Introduction de la personne qui parle

---

**Adrian FILIPP** introduit Raphaël PIERIONI, géographe de formation, enseignant-chercheur à la HEAD Genève. Ses recherches récentes portent sur les imaginaires géographiques qu'il étudie au prisme de la recherche création. Il examine les articulations entre réalité, représentations et pratiques dans une perspective constructiviste attentive à la place des émotions et aux enjeux de domination. Il est cofondateur du Grand Conseil de la Nuit à Genève. Il a consacré sa thèse à la mobilité internationale des politiques nocturnes à partir du cas genevois. Il a dirigé plusieurs ouvrages collectifs et a été le commissaire de nombreuses expositions, dont la dernière Tours du monde. De Jules Verne aux premiers globetrotters (Musée Nationale Suisse, Château de Prangins).

Présentation de la motion

---

**Raphaël PIERIONI** introduit sa motion :

**« Pour la création d'un Quartier Nocturne à Genève »**

Il indique que ce n'est pas facile de passer après Greta, tant sur la forme que sur le fond tant son expérience, son expertise et son attention à la vie nocturne est incommensurable et incomparable.

**Adrian FILIPP** précise que les amendements ne porteront pas sur les considérants que Raphaël PIERIONI va énumérer, mais bien sur les demandes. Ce sont les demandes auxquelles on peut ajouter des propositions déviées ou modifier la chose.

**Raphaël PIERIONI** reprend la parole et continue :

- considérant que Genève, malgré sa réputation internationale, et les efforts pour la création de nouveaux lieux nocturnes récents depuis la fermeture d'Artamis et des squats notamment, connaît une vie nocturne qui s'éteint parfois plus tôt que ses lampadaires ;
- considérant que de nombreux jeunes, étudiant·e·s, artistes, travailleur·euse·s de nuit et simples noctambules recherchent des espaces adaptés pour vivre leur ville autrement qu'entre 08h00 et 20h00 ;

- considérant que l'absence de lieux organisés et sécurisés favorise les nuisances sonores dispersées et les rassemblements non encadrés (aussi appelés « *afters* improvisés », très créatifs mais rarement planifiés par la Ville – peut-être heureusement) ;
- considérant que d'autres métropoles européennes (Berlin, Amsterdam, Zurich) qui ont démontré qu'un quartier nocturne bien pensé favorise à la fois l'économie locale, la culture, le tourisme et la cohésion sociale ;
- considérant qu'il vaut mieux concentrer l'énergie festive dans un espace prévu à cet effet, plutôt que de la voir se dissiper bruyamment sous les fenêtres des habitant·e·s non consentant·e·s ;
- considérant qu'une ville réellement vivante ne dort jamais tout à fait, et qu'offrir des équipements publics accessibles et attractifs de jour comme de nuit, ce qui n'est pas le cas actuellement ou rarement (parcs, bibliothèques, infrastructures sportives, restauration, etc.) participe à l'inclusion et à la qualité de vie ;

Et demande aux autorités publiques :

- d'étudier la faisabilité de la création d'un quartier nocturne (peut-être au PAV), regroupant bars, clubs, espaces culturels et infrastructures adaptées (transports nocturnes renforcés, sécurité, prévention, services de restauration tardifs, équipements publics, etc.) ;
- de garantir que ce quartier soit conçu de manière durable, inclusive et respectueuse des riverain·e·s, afin de concilier fête et tranquillité ;
- d'impliquer dans ce projet les acteur·ice·s culturel·le·s, leurs habitant·e·s, les milieux associatifs et économiques, parce qu'un bon quartier nocturne se construit avec autant d'oreilles qu'il produit de décibels ;
- d'envisager des expérimentations « pilotes » (par exemple des « nuits-tests ») afin d'évaluer l'impact et d'ajuster le projet avant une mise en place définitive ;
- de développer et rendre attractifs certains équipements publics nocturnes ou accessibles 24/24h, permettant aux habitant·e·s comme aux visiteur·euse·s de vivre Genève de manière fluide et conviviale, sans que la ville ne soit perçue comme une citadelle qui baisse son pont-levis après minuit.

En résumé, il est temps que Genève, Ville de diplomatie mondiale, puisse aussi devenir capitale de la diplomatie nocturne : trouver un accord de paix durable entre les fêtards et les voisin·e·s, entre les hiboux et les alouettes.

Débat

---

**Nina GUYOT** se pose des questions par rapport à l'idée que ce soit un seul quartier dans la Ville de Genève qui soit dédié à la vie nocturne. Elle trouve qu'il y a une qualité à avoir une constellation de divers lieux qui fait que, justement, il n'y a pas cet effet

« ville complètement éteinte » hormis un quartier où il se passe beaucoup de choses, ce qui est probablement logiquement quelque chose de difficile à gérer mais la possibilité d'avoir une réelle constellation qui est pensée comme un tout à l'échelle du Canton. Aujourd'hui, on trouve des espaces dédiés à la culture dans presque tous les quartiers et une diversité et en termes de lieux dans le Canton et en termes de types d'espaces culturels.

**Raphael PIERIONI** trouve que Nina a raison fondamentalement, mais pense que les deux propositions ne sont pas incompatibles. C'est vrai qu'une vie saine, nocturne, culturelle dans tous ses aspects doit être profondément articulée à tous les quartiers, que ce doit être fluide dans la ville etc. Cela dit, un moment donné, il peut y avoir un quartier qui soit plutôt identifié comme tel parce qu'il y a des nuisances qui sont incompressibles et qu'il y a la possibilité de pouvoir tester des choses dans ce type de quartier où c'est plus compliqué de le faire dans le tissu urbain classique pour toutes les raisons et contraintes connues, notamment les riverains et riveraine. Il ajoute que ce quartier qui pourrait être expérimental ne viserait pas à réduire la proposition qui diffuse dans la ville mais de pouvoir être un lieu d'expérimentation un peu plus total sans être exclusif.

Il ajoute avoir fait sa thèse sur la vie nocturne à Genève et qu'il avait cartographié ces histoires de lieux. Il ajoute que la particularité des occupations et des squats des lieux est qu'ils étaient justement diffus dans la ville et que c'était magique. C'est ce qui faisait qu'on partait à vélo ou à pied et qu'on faisait nos pérégrinations nocturnes de lieux en lieux en rencontrant plusieurs groupes. Ce qui était magique a disparu. Et ça s'est regroupé dans un seul quartier, appelé Artamis, et c'est à ce moment-là qu'il y a eu un problème public : celui du bruit qui a émergé parce qu'il était plus ou moins au centre-ville et qu'il y a eu la disparition de ce tissu super fin mais sans véritable contre-proposition. L'idée proposée aujourd'hui est une contre-proposition qui ne viendrait pas éteindre un tissu qui soit animé aussi.

**Adrian FILIPP** dit qu'il faudrait renommer la motion dans le sens où il s'agirait de soutenir les propositions d'autres quartiers également et pas d'un seul quartier.

**Nina GUYOT** précise que ça n'annule pas la force des autres espaces culturels.

**Greta GRATOS** ajoute qu'elle voit tout à fait les politiques lire cette motion – qui est très bien – et se dire qu'ils giclent tout ce qui est ailleurs et tout regrouper dans un coin. Ce qui a déjà été une proposition à l'époque pour l'Usine où on a voulu mettre aux abattoirs puis sous le Pont-Butin. Peut-être qu'il suffirait, à la fin du premier paragraphe, d'ajouter : « complétant ainsi la mosaïque existante ».

**Cora** se demande si Raphaël PIERIONI s'imaginait ce quartier dans le PAV, auquel cas connaître le lieu où cette motion serait déposée.

**Raphaël PIERONI** répond qu'à son sens l'interlocuteur en l'occurrence est le Canton puisque c'est lui qui édicte les différentes lois que Greta GRATOS a évoqué plus tôt. L'idée du PAV semblait logique, car c'est censé être un des chantiers à ciel ouvert le plus grand d'Europe, donc il pourrait y avoir des expérimentations de ce type qui pourrait être conduite, innovatrice, et qui mobiliserait des exemples d'ailleurs. Il l'a naïvement considéré en rapport avec la commande, qui est celle de PAV living room,

du lieu où l'assemblée se réunit. Il ne pense pas qu'il faille que ce soit forcément à eux de porter ce périmètre géographique. Si cela fait sens pour les acteur·ice·s culturel·le·s, c'est la décision qui est commune et collective qui déterminera si c'est le bon lieu et le bon quartier.

**Cora** estime qu'il faudrait préciser « Canton » plutôt que « Ville » dans la motion.

Amendement et vote de la motion

---

**Adrian FILIPP** indique qu'il y a deux amendements.

**Erika SOUZA** prend la parole concernant le premier amendement et ajoute la phrase « complétant la mosaïque existante et à venir ».

Le premier amendement est accepté avec 36 voix. Il n'y a pas d'abstention.

**Erika SOUZA** reprend le deuxième amendement et où il s'agit de remplacer le terme « Ville » par « Canton ».

Le second amendement est accepté avec 32 voix. Il n'y a pas d'abstention.

La motion en général avec les deux amendements est acceptée avec 35 voix et une abstention.

**Raphaël PIERIONI** termine en disant qu'il a glissé des erreurs à dessein car il savait qu'il passerait après Greta GRATOS et qu'il sentait que sa motion allait être parfaite. Il fallait évidemment qu'il se distingue un peu !

**Adrian FILIPP** dit qu'il est pardonné !

**c. Eugénie PALAU**

---

Introduction de la personne qui parle

---

**Adrian FILIPP** présente Eugénie PALAU, architecte diplômée de l'EnsaLyon. Elle porte une pratique personnelle largement nourrie d'imaginaires empruntés à l'installation, l'éphémère et aux architectures festives. De projets de recherche, aux réalisations physiques, elle prône un travail éclectique, honnête et optimiste. Elle a conçu et réalisé plusieurs architectures éphémères pour des institutions et structures culturelles. Elle poursuit aujourd'hui ses recherches avec le développement de « L'Abécédaire de l'architecture des dancefloors ».

Présentation de la motion par Eugénie PALAU

---

**Eugénie PALAU** introduit sa motion :

« Pour un urbanisme transitoire de la fête dans le PAV »

Le Parlement de la Nuit :

- vu que la majorité des acteur·ice·s culturel·le·s de la vie nocturne, actuellement présent·es dans le PAV, sont voué·es à disparaître à court terme, sans offre de remplacement ;
- profitant de ce débat sur la place des lieux festifs dans la ville pour interroger le cadre spatial et architectural dévolu aux espaces festifs dans le PAV et, plus largement, en milieu urbain ;
- rappelant que la fête transforme l'expérience individuelle en expérience collective et qu'elle joue, depuis toujours, un rôle central dans les politiques du vivre-ensemble, à travers les architectures et espaces urbains qui lui sont dédiés ;
- considérant la fête et les lieux de vie diurnes et nocturnes qui lui sont associés comme des espaces de liberté protégés, ou « safe spaces », trouvant leur limite entre extérieur et intérieur.

D'une part,

- rappelant le lien indissociable entre culture et cadre bâti, chaque pratique trouvant généralement son espace dédié : le théâtre, le cinéma, le stade, le club ;
- prenant exemple que certaines pratiques culturelles se sont récemment extériorisées dans des espaces ouverts à toutes au sein de la ville, donnant lieu à d'heureuses hybridations, telles que les théâtres de rue, le cinéma en plein air ou scènes de concert éphémères, qui contribuent à renforcer les usages associés aux architectures qui leur sont dévolues ;
- constatant que l'imaginaire du club, fermé sur lui-même, ne répond plus, ou moins, aux besoins actuels et nécessite de s'ouvrir pour perdurer. Certains clubs et autres typologies festives reproduisent essentiellement les dynamiques diurnes sans les transformer, échouant à créer de nouveaux imaginaires.

D'autre part encore,

- consciente de la problématique du bruit liée à la cohabitation des différents usages en milieu urbain, entre la ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse ;
- constatant la flexibilité accordée aux événements sportifs en matière de nuisances, alors qu'ils constituent eux aussi des manifestations éphémères privées investissant l'espace public, participant·e·s à la vie culturelle de la ville et se déroulant en milieu urbain ;
- observant, dans d'autres villes européennes, la popularité croissante et le succès des événements festifs temporaires (*block parties*, *day parties* [festivals

de journée]) se déroulant en journée ou en soirée mais sur un temps défini, permettant de concilier des usages a priori opposés tout en respectant la tranquillité publique.

Enfin,

- reconnaissant que l'expression festive se développe régulièrement dans des espaces non conçus pour cet usage, et que les générations les plus jeunes tendent à privilégier les lieux trouvés aux espaces formellement aménagés ;
- convaincue que la vitalité d'un lieu ou d'une architecture repose sur la responsabilité des usager·ère·s à en assurer le soin. Certains bâtiments du PAV sont destinés à rester inoccupés à court terme, compromettant ainsi cette dynamique de responsabilité et d'attention ;
- observant que l'urbanisme transitoire, appliqué à la fête, permet de créer des espaces festifs éphémères dans des friches, bâtiments vacants, parkings, toits ou terrains vagues, comme le montrent d'autres villes européennes où concerts, festivals et clubs temporaires réactivent ces espaces et contribuent à la vitalité du quartier ;
- soulignant que ces usages temporaires permettent d'expérimenter de nouvelles pratiques festives, de favoriser la participation citoyenne et d'ancrer durablement des dynamiques culturelles dans des quartiers en transformation, tout en respectant les contraintes urbaines et la tranquillité publique.

Demande aux autorités publique d'instaurer un dispositif d'appropriations temporaires à vocation festive, déployé en trois étapes et tirant parti de la temporalité du projet du PAV comme terrain d'expérimentation :

### **Étape 1 – Investissement immédiat**

Ouvrir les portes des lieux vidés de leur programme aux acteur·ice·s culturel·le·s de la vie nocturne du PAV et de Genève avant leur démolition.

### **Étape 2 – Base**

Trouver et convenir d'espaces clos dédiés à la fête, permettant de contenir les nuisances sonores et servant de bases de repli à ces prototypes de fêtes expérimenté dans l'urbanisme transitoire une fois le nouveau quartier construit.

### **Étape 3 – Résidences éphémères**

Mettre en place un système de résidences festives temporaires dans des lieux au fonctionnement diurne, au même titre que d'autres formats culturels, permettant à la fête de s'extérioriser, de s'approprier la ville et de contribuer à sa vitalité et à son dynamisme.

Débat

---

**Adrian FILIPP** demande à Eugénie PALAU comment elle résumerait sa motion en deux mots.

**Eugénie PALAU** répond qu'elle pense que la notion d'urbanisme transitoire est surtout de dire que si l'on agit tout de suite pour créer des pratiques culturelles, on a plus de possibilités d'ancrer ces pratiques sur le long terme. C'est la raison pour laquelle elle proposait ces trois étapes. Il est extrêmement important d'avoir des murs qui protègent le cadre festif et qui permettent aux identités de s'exprimer. Ce jeu de temporalité, donc de passer de quelque chose de transitoire à une base des murs qui, une fois assez forts, permettront à nouveau de pouvoir s'extérioriser.

Amendement et vote de la motion

---

La motion est acceptée avec 28 voix. Il n'y a pas d'abstention.

#### **4. Conclusion**

---

**Adrian FILIPP** indique que les trois motions seront présentées aux autorités compétentes.

**Greta GRATOS** précise que dans la seconde motion, il a été fait mention d'Artamis. Quand elle parlait de l'autorisation 24/24h, qui était exceptionnel car personne au monde n'avait connu cela, cela ne voulait pas dire que l'Usine ouvrait 24/24h mais qu'elle pouvait choisir ses horaires. Or, lorsqu'Artamis a ouvert, un chef de la police avait proposé de faire pendant tout un été une tentative de demander des horaires pour pouvoir voir d'où venait les nuisances. À l'automne, quand il s'est agi de faire le point, la réponse obtenue a été qu'il ne s'agissait en réalité pas d'une expérimentation, c'est ainsi. C'est ainsi qu'on a perdu les 24/24h sans concertation.

**Adrian FILIPP** remercie les participant·e·s de leur présence et déclare la séance levée.

*Fin de traitement : 19h46*  
*La séance est levée à 19h46*